

Brevets—Loi

d) en retranchant la ligne 28, page 17, et en la remplaçant par ce qui suit:

«conformé aux paragraphes (5) ou (5.1), que le médi-»

e) en retranchant la ligne 6, page 20, et en la remplaçant par ce qui suit:

«pour établir le rapport visé à l'article»

f) en retranchant la ligne 30, page 22, et la ligne 1 à 3, page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«dente qui comporte,

outre un résumé des tendances des prix dans le secteur pharmaceutique,

le nom de chaque titulaire ou breveté auquel ont été adressés dans l'année les demandes prévues aux paragraphes 41.15(1.1) ou 41.16(5.1) et l'exposé de la situation dans chacun de ces cas.»

g) en retranchant les lignes 4 et 5 du texte anglais, à la page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) The summary referred to in paragraph (1)a) may be based on information and».

Et qu'on modifie en ces termes l'amendement 16a) apporté par le Sénat:

Qu'on modifie l'article 15 du projet de loi C-22 en ajoutant ce qui suit après la ligne 13, page 19:

«(12) Lorsqu'a été prise une directive visée au paragraphe (6), portant que le présent article ne s'applique plus à un médicament, les interdictions édictées aux paragraphes 41.11(1) et 41.14(1) sont levées relativement au médicament à compter de la date de la directive.»

M. Dave Dingwall (Cape-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre le débat sur ce projet de loi important qui concerne tous les Canadiens et souligner en particulier la modération dont ont fait preuve les députés et les partis d'opposition ainsi que l'autre Chambre dans les amendements qu'ils ont proposés au projet de loi C-22. Comme je l'ai dit hier, le gouvernement a eu la possibilité d'accepter des amendements raisonnables qui ne portent nullement atteinte à l'intention générale du projet de loi C-22, qui se contentent de faire figurer dans la loi les déclarations que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a faites dans tout le pays, à la Chambre et devant les divers comités parlementaires.

Malheureusement, le ministre responsable a jugé bon de rejeter les amendements proposés bien qu'ils soient tout à fait raisonnables. Les Canadiens doivent très sérieusement remettre en question la véracité des déclarations faites par le gouvernement.

J'ai essayé hier de proposer une comparaison aux députés. Lorsqu'une personne va acheter une voiture, une cuisinière, un four à micro-ondes, un réfrigérateur, ou un autre article, et que le vendeur lui dit que le produit bénéficie de toutes sortes de garanties et peut remplir certaines fonctions, mais qu'elle apprend, au moment de payer cet article, que le vendeur n'est pas disposé à donner par écrit les garanties annoncées, le consommateur se méfiera alors sérieusement de ses intentions et de la véracité de ses dires.

M. Nunziata: Il renoncera à acheter.

M. Dingwall: Comme mon collègue l'a dit, il renoncera à acheter. Nous ne pouvons pas accepter la réponse du gouvernement aux amendements raisonnables qu'on lui a proposés. Je voudrais bien savoir, je le répète, ce que le gouvernement a à cacher. Pourquoi ne croit-il pas à ce qu'il dit lui-même? Pourquoi ne peut-il pas faire figurer dans la loi ce qu'il a promis? Après tout, les amendements que nous voulons faire adopter et

qui, j'en suis sûr, emporteraient l'adhésion de la plupart des hommes et des femmes raisonnables n'entreraient jamais en jeu si les multinationales respectent les engagements qu'elles ont prises.

Les réserves, les soupçons, les doutes que nous avons quant à la véracité des déclarations du gouvernement et du ministre sont très réels. Nous espérons incorporer ces mesures dans la loi, ce qui aurait donné l'assurance à tous les Canadiens que la parole du ministre de la Consommation et des Corporations vaut quelque chose. Le ministre parle aux Québécois de garantie d'emploi, d'une augmentation des dépenses de recherche et de développement, et du maintien d'un prix raisonnable pour les médicaments sur ordonnance. J'aurais cru qu'il aurait profité de l'occasion pour faire voir qu'il croyait vraiment à ce qu'il disait.

C'est avec grand regret que les députés de notre parti vont conserver leurs doutes quant à la véracité des déclarations du ministre, mais encore plus de celle du premier ministre (M. Mulroney), parce qu'en fin de compte c'est le premier ministre, en tant que chef de son parti et chef du gouvernement, qui est responsable de l'action ou de l'inaction du ministre qu'il a choisi pour siéger à son Cabinet.

J'ai déjà dit à maintes reprises à la Chambre que le ministre, qui a la double charge de défendre les intérêts des sociétés et des consommateurs, a décidé qu'il ne représentait que les premières. Comme on le voit depuis 1984, les consommateurs vont devoir continuer de combattre pour obtenir du gouvernement l'équité, l'égalité et l'objectivité. Nous allons poursuivre la lutte pour leur compte, non seulement dans ce dossier mais à l'égard d'autres mesures que le gouvernement devrait adopter pour défendre et valoriser les droits et la rentabilité économique des consommateurs d'un océan à l'autre.

Le premier ministre avait la possibilité de prendre la défense des consommateurs canadiens. Je regrette bien sincèrement qu'il ait préféré défendre et soutenir les sociétés étrangères.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le Canada a créé un système de recherche, de production et de vente des médicaments d'ordonnance. Après une certaine période, les sociétés de fabrication de produits génériques pouvaient payer des redevances et obtenir une licence pour produire des médicaments utilisés couramment et les vendre aux Canadiens pour la moitié du prix pratiqué par la société qui avait développé le médicament. Ce système, créé et mis en pratique par une loi adoptée à la fin des années 1960 par un gouvernement libéral, après une longue étude, fonctionnait bien. Il a permis aux Canadiens d'économiser des centaines de millions de dollars.

● (1540)

Hier, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) laissait entendre que les députés néo-démocrates vacillaient dans leur opposition au projet de loi. Rien n'est moins vrai. Nous nous opposons à ce projet depuis le début et nous continuons à nous y opposer.